



UNION EUROPÉENNE
Fonds européen
pour les affaires maritimes et la pêche



NORMANDIE



RÉGION
NORMANDIE



LA MANCHE
LE DÉPARTEMENT



leCotentin
COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION

Communiqué de presse

Jeudi 28 janvier 2021

Camille LEDEMENEY
Direction Communication
camille.ledemene@lecotentin.fr
02.50.79.16.35 / 06.82.26.20.92

LANCEMENT DU DISPOSITIF SERVICE D'ACCOMPAGNEMENT DE LA RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE (SARE)

Pascal MARIE, Conseiller régional, Christèle CASTELEIN, Conseillère départementale, David MARGUERITTE, Président de l'agglomération du Cotentin, Martine GRUNEWALD, V-P en charge de l'Habitat et du Logement, Jean-René LECHATREUX, V-P en charge de l'Énergie, le Climat et la Prévention des Risques Majeurs et Julien FREMOND, Responsable Pôle Conseil aux particuliers ont visité à Valognes un logement rénové entre 2018 et 2019. Cette visite était également l'occasion pour les élus de présenter le lancement en 2021 du Service d'Accompagnement pour la Rénovation Énergétique (SARE).

Une ambition nécessaire

Avec 39% de la consommation finale d'énergie, l'Habitat est le premier secteur consommateur d'énergie dans le Cotentin, devant les transports routiers ou encore l'industrie. Face à ce constat et dans le cadre du Plan Local de l'Habitat (PLH) et du Plan Climat Air Énergie Territorial (PCAET), l'agglomération du Cotentin se

mobilise aux côtés de la Région Normandie pour conseiller et accompagner les habitants dans leurs projets de rénovation énergétique des logements.

Un exemple de rénovation énergétique sur Valognes avec Mme LEBREC

Habitante de Valognes, Mme LEBREC a été accompagnée sur 2018-2019. Elle souhaitait rénover sa maison de 1930, d'une surface de 96 m².

La réalisation d'un audit énergétique **financé par la Région à hauteur de 800 € dans le cadre du dispositif du chèque éco-énergie** a permis de faire le point sur différents scénarios d'optimisation énergétiques possibles avec un conseiller énergie du réseau FAIRE : la SCIC les 7 Vents, **conseil financé par l'ADEME et la Région**.

Suite à cet état des lieux et grâce aux aides financières mobilisables, **en particulier l'aide régionale de 9200 € au titre du chèque éco-énergie**, Mme LEBREC s'est engagée dans une démarche de « rénovation BBC (Bâtiment Basse Consommation)»

La rénovation globale de son logement a porté sur : l'isolation de l'enveloppe (sols, murs, plafonds sous combles), le remplacement de la porte fenêtre de la cuisine, l'installation d'un insert à granulés, la ventilation simple flux et

l'installation d'un ballon thermodynamique.

Avec ces travaux, l'audit estimait un gain énergétique de 70% et une économie annuelle sur la facture d'énergie de 2826 €, soit 86 %.

Au-delà de l'accompagnement technique, les travaux ont été cofinancés à hauteur de 73% par la Région Normandie, le Département de la Manche et le programme LEADER. Le coût total des travaux de rénovation est de 40 172,16€. La bénéficiaire a alors contribué au financement à hauteur de 27%, soit 11 034,16€.

Cet accompagnement illustre le nouveau dispositif « SARE » mis en place à partir de 2021.

Un nouveau dispositif d'accompagnement en 2021

A partir de 2021, l'État met en place un **programme financé par les entreprises fournisseurs d'énergie** en direction des habitants appelé « le programme SARE » : Service d'Accompagnement pour la Rénovation Énergétique. L'objectif est de donner un cadre national cohérent et lisible pour favoriser la massification de la rénovation énergétique.

Il revient à la **Région, porteur-animateur du programme et gestionnaire des fonds en Normandie et aux collectivités locales** d'en assurer son déploiement sur leurs territoires avec la marque nationale « Espaces Conseil FAIRE ».

Le programme SARE vise à faciliter le parcours de rénovation avec une offre « à la carte » qui puisse répondre aux attentes d'un public divers par leurs aspirations, mais aussi par leurs capacités financières : propriétaires occupants, bailleurs ou locataires,

copropriétés ou logements individuels ; personnes âgées, ménages modestes...

Ce service public se déroule en plusieurs étapes :

1. information de premier niveau (juridique, technique, financière et sociale) ;
2. conseil personnalisé ;
3. accompagnement des ménages de la définition du projet à la réalisation des travaux.

Les informations et conseils sont neutres, gratuits et indépendants. L'accompagnement complet proposé ira donc au-delà du simple conseil personnalisé. Pour tout projet engagé, l'objectif est d'atteindre un gain énergétique d'au moins 35% grâce aux travaux.

Le SARE dans le Cotentin

En lien avec la Région, L'agglomération du Cotentin se mobilise et met en œuvre progressivement ce nouveau dispositif dès 2021, en partenariat avec la SCIC Les 7 Vents et le CDHAT, opérateur du réseau FAIRE.

« Nous espérons que ce nouveau dispositif puisse répondre pleinement aux attentes de nos habitants. Notre mobilisation face aux enjeux de la rénovation énergétique doit également contribuer à la baisse des dépenses du budget énergie pour les familles du territoire » a précisé David MARGUERITTE, Président de l'agglomération du Cotentin.

Des conseillers énergie sont d'ores et déjà disponibles pour informer, conseiller et accompagner les habitants : par téléphone, par mail et lors de rendez-vous.

Un numéro de téléphone dédié sera très prochainement mis en service. En attendant, les habitants peuvent contacter la SCIC les 7Vents au 02 33 19 00 10 et info-energie@7vents.fr.

Concrètement, les habitants du Cotentin peuvent disposer de plusieurs niveaux de service :

- une information générale (technique, financière, juridique, etc.) ;
- un conseil personnalisé ;
- un accompagnement possible de la définition de leurs projets à la réalisation des travaux.

Pour 2021, le service s'organise de la façon suivante (hors Cherbourg-en-Cotentin qui dispose d'une plateforme "Pass rénov'énergie") :

- un accueil téléphonique avec une première information possible
- des lieux d'accueil via 3 à 4 jours par mois de permanences sur le territoire
- une visite à domicile (en phase accompagnement)

Pour l'année 2021, la mise en place du projet est financée par l'État (Certificats d'Economie d'Energie) pour 89 127 €, la Région Normandie pour 30 531 € et la Communauté d'agglomération du Cotentin pour 58 596 €.

Les permanences sur le territoire :

- 2, Quai de Caligny 50100 Cherbourg-en-Cotentin, 1^{er} jeudi de chaque mois
- Maison de services au public, 22 rue de Poterie 50700 Valognes, 3^{ème} mercredi de chaque mois

- 3, allée de la Fosse 50340 Les Pieux, 4^{ème} vendredi après-midi de chaque mois
- Maison de Services au Public (MSAP), 9 rue de la Boularderie 50330 Saint-Pierre-Eglise, 2^{ème} jeudi après-midi de chaque mois.

Des permanences supplémentaires peuvent être organisées selon les besoins.

Pour 2022-2023, la Communauté d'agglomération étudie la mise en place d'un service unique et homogène sur son territoire sous la forme d'une plateforme de rénovation énergétique « Espace Conseil Faire » (ECF). Dans l'idée d'un guichet unique, les habitants disposeront d'un lieu d'accueil physique sur le territoire (hors permanences).

Ce type de projets devrait se multiplier dans le Cotentin, avec le programme SARE et sa montée en puissance à partir de cette année !